

rement exprimée dans les Traités, à sçavoir, que le nombre des Troupes Espagnoles ne devoit pas excéder celui de six mille, & que l'Infant ne devoit reconnoître d'autre Seigneur suprême que l'Empereur. Voilà le précis des ordres envoyez au Comte de Stampa, qui ne furent nullement cachez ni au Duc de Liria, ni à Mr. Robinson. Tout ce qui est dit sur cet article dans le Manifeste d'Espagne est absolument faux, & on n'a pas si mauvaise opinion du caractère du Duc de Liria, pour se persuader qu'il osera soutenir ce que la Cour avance. L'acte qu'on lui avoit proposé de signer est une preuve évidente, que la Cour Imperiale ne prétendoit pas insister sur tout ce que le Marquis de Monteleon a souscrit, ni retarder sous ce prétexte l'évacuation de Parme & de Plaisance. Il est vrai, que puisque selon les Traités six mille Espagnols devoient suffire pour assurer à l'Infant Don Carlos l'une & l'autre Succession qui lui étoit destinée, ce nombre paroïsoit excessif pour en assurer une seule, après qu'il se trouveroit déjà en paisible possession de l'autre. C'est dans ce sens qu'on en a parlé aux Ministres de Leurs Maj. Brit. & Cath. qui étoient à Vienne, & c'est dans ce sens qu'on a ordonné au Comte de Stampa d'en parler au Marquis de Monteleon. Mais quelque fondé qu'on fut à le prétendre, l'Empereur n'a pas voulu qu'à cause de ce point l'exécution des Traités fut moins prompte : Et les ordres du Comte Stampa portoient très-expressément, qu'il devoit se contenter de le représenter au Marquis de Monteleon, mais sans en rien exiger comme une condition préalable, & sans différer un seul jour l'évacuation de Parme & de Plaisance. Le Comte de Stampa n'eut pas beaucoup de peine à faire comprendre au Ministre Espagnol l'équité de ce qu'il lui représentoit. Ce Ministre la comprit sur le
champ,